

## Charte du bénévole

L'Union Cépière Robert Monnier (UCRM) accompagne les personnes en situation de désinsertion sociale ou de fragilité vers l'autonomie de vie, l'apprentissage de la liberté, la responsabilité dans le respect mutuel.

Pour ce faire, elle poursuit plusieurs objectifs.

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées : exclus économiques, réfugiés, immigrés, personnes en situation de handicap.
- Construire des réponses adaptées en matière d'hébergement, de logement, de santé, d'entrée, de retour ou de maintien dans la vie active de tous les types de public.
- Participer à la lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale en lien avec les situations qu'elle rencontre.

Les bénévoles coopèrent sur des activités et des champs complémentaires à ceux des professionnels, au service des publics accueillis avec une volonté partagée de s'investir dans un projet solidaire, en respectant les règles de confidentialité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Association.

### Engagements de l'Association

- Accueillir et considérer la personne bénévole comme un acteur participant à la mise en œuvre du projet associatif.
- Informer le bénévole :
  - > sur l'Association, ses objectifs, son fonctionnement,
  - > sur la mission qu'il est amené à exercer,
  - > sur les consignes de sécurité des personnes et des biens.
- Lui confier une activité qui répond à un besoin et qui lui convienne.
- Lui assurer une formation adéquate, ainsi qu'un accompagnement par un référent salarié.
- Lui fournir des moyens pour l'accomplissement de sa tâche.
- L'aider à s'insérer au sein de l'équipe de professionnels.
- Le couvrir par une assurance adéquate dans le cadre de ses activités dans l'Association.
- Respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel et définies dans le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (cf. annexe).

### Engagements du bénévole

- Accepter les valeurs de l'UCRM, se conformer à ses objectifs et ses règles de fonctionnement.
- Assurer une activité sur une durée définie avec l'Association, qui comprend une période d'observation pendant laquelle l'une ou l'autre des parties peut se désengager.
- Faire avec sérieux et régularité l'activité choisie en respectant les règles de confidentialité, dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés.
- Rendre compte de son activité au salarié référent.
- Suivre régulièrement les actions d'information et de formation proposées.
- Accepter la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

**Signature**

Nom, Prénom du Bénévole